

AVIS À LA POPULATION CONCERNANT LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2021

Macamic, le 27 janvier 2021 – En raison de la pandémie de la COVID-19 et considérant les mesures gouvernementales en vigueur, veuillez noter que le mardi 2 février 2021, le conseil municipal siégera à huis clos par visioconférence. Le public ne sera donc pas admis au cours de cette séance. Par contre, la séance sera enregistrée et diffusée sur notre site Web ainsi que sur la page Facebook de la Ville.

Vous êtes invités à nous poser vos questions par courriel au llafreniere.macamic@mrcao.qc.ca ou par téléphone au 819-782-4604, poste 270, d'ici le mardi 2 février 2021, à 17 heures. Vos interrogations seront transmises aux élus et nous vous répondrons par la suite. À cet effet, vous pourrez consulter l'ordre du jour de la séance sur notre site Web au www.villemacamic.qc.ca | **Conseil municipal** | **Ordre du jour des réunions.**

Veuillez également prendre note **qu'exceptionnellement**, dans un souci de transparence, une **version préliminaire** du procès-verbal sera publiée sur notre site Web dès qu'il sera finalisé au www.villemacamic.qc.ca | **Conseil municipal** | **Procès-verbal des réunions.** À titre d'information, un procès-verbal est normalement publié seulement après son adoption par le conseil lors de la séance suivante.

Merci de votre compréhension.

– 30 –

Source : Lina Lafrenière, mairesse
Ville de Macamic
70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0
819 782-4604, poste 270
llafreniere.macamic@mrcao.qc.ca